

RAPPORT DE PRÉSENTATION

BUDGET PRINCIPAL 2021

Le BP 2021 est construit dans un contexte d'incertitudes liées à la crise sanitaire. Pour autant, la commune entend se donner les moyens d'une reprise rapide de l'activité tout en prenant en compte la situation sanitaire et ses effets en matière de fonctionnement de services et d'équipements publics.

Ainsi, le BP 2021 enregistre l'annulation des fêtes, la baisse de recettes liées à la fermeture de certains services publics ou à l'ODP, l'augmentation des fournitures de nettoyage et de désinfection mais prévoit également un certain nombre de moyens afin que :

- la commune soit animée cet été – si les fêtes sont annulées dans leur format habituel, des animations seront proposées dans le respect des normes sanitaires ;
- le temps-agent libéré par l'annulation d'un certain nombre d'évènements (associatifs, municipaux) sera mobilisé pour l'entretien, la maintenance et l'embellissement des bâtiments publics (des crédits sont inscrits sur les lignes « travaux en régie ») ;
- les associations continuent à être soutenues financièrement tout en tenant compte de l'arrêt de certaines activités ;
- la commune accompagne la campagne de vaccination en mettant à disposition du centre de vaccination de l'hôpital des agents d'accueil et d'entretien.

Il s'agit du 2ème budget qui sera impacté par la crise de la COVID 19 et l'on sait à travers l'analyse du CA 2020 que cette crise a contribué à renforcer nos fragilités structurelles avec des dépenses qui ont diminué moins fortement que les recettes.

Ainsi le budget prévisionnel de l'exercice 2021 intègre les résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés dans le compte administratif et le compte de gestion.

En incorporant les reports, l'année 2020 se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 778 334,73 € et par un résultat d'investissement déficitaire de 1 136 588,95 €.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2020 est donc déficitaire d'un montant de 358 254,22 €.

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	- 1 582 983,71 €		446 394,76€	- 1 136 588,95 €
Fonctionnement	1 442 340,72 €	1 442 340,72 €	778 334,73 €	778 334,73 €
Total	- 140 642,99 €	1 442 340,72 €	1 224 729,49 €	- 358 254,22 €

Après affectation des résultats de 2020, le budget principal primitif 2021 est présenté ci dessous :

Présentation détaillée du budget principal de la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne

La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de fonctionnement prévues s'élèvent pour 2021 à 12 423 695 €.

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020 avec DM	CA 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	2 522 205	2 328 634,47	2 409 840
012	Charges de personnel	6 630 150	6 618 360,18	6 792 550
014	Atténuation de produits	66 500	66 417	165 000
65	Autres charges de gestion courante	1 933 570	1 864 261,82	1 849 205
66	Charges financières	398 000	380 914,46	342 000
67	Charges exceptionnelles	73 200	45 855,84	43 200
68	Provisions			14 400
042	Opération d'ordre dont virement	821 300	577 313,34	807 500
		12 444 925	11 881 757,11	12 423 695

a. Les charges à caractère général (chapitre 011) : 2 409 840 €

Ce chapitre regroupe les achats stockés et non stockés (EDF/GDF, eau, fournitures et petits équipements...), les charges externes (loyers, assurance, entretien bâtiments et du matériel, maintenance etc...), les services extérieurs (spectacles, prestataires divers etc...) et le versement d'impôts et taxes (SACEM, SPRE, impôts fonciers).

Il s'agit de dépenses, pour la plupart récurrentes, nécessaires au fonctionnement normal des services communaux.

Après une baisse des achats et des prestations liés à la crise sanitaire au printemps 2020, le budget 2021 est construit sur l'hypothèse d'un fonctionnement normal des services.

Ce chapitre est donc en hausse (+ 3,49 %) du fait en particulier de la prise en compte des demandes courantes essentielles de l'ensemble des services de la commune, des dépenses non réalisées ou reportées l'année dernière et des actions des services techniques nécessaires en matière d'entretien (travaux en régie) :

- Interventions piscine, salles polyvalentes et stades ;
- Entretien des locaux ;
- Externalisation de prestations ;
- Contrat de maintenance des chauffages.

La prévision du BP 2021 est toujours impactée par les dépenses sanitaires liées à la COVID 19 avec une prévision d'achat de masques, gel, équipements et autres produits d'hygiène.

	Rétrospective						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (chap 011)	2 671 767	2 525 163	2 294 695	2 388 336	2 384 161	2 328 634	2 409 840
Evolution n-1		- 5,49%	- 9,13%	4,08%	- 0,17%	- 0,24%	+ 3,49 %

b. Les charges de personnel (chapitre 012) : 6 792 550 €

Les charges de personnel représentent près de 54,68 % des dépenses globales de fonctionnement (moyenne de la strate 57,76 %).

	Rétrospective						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 194 457	6 982 659	6 956 512	6 704 333	6 467 643	6 618 360	6 792 550
Evolution n-1		12,72%	- 0,37%	- 3,63%	- 3,53%	2,33%	2,63 %

La prévision est en hausse après plusieurs années d'économie pour 4 raisons principales, à savoir la prévision de fonctionnement en année pleine du centre de loisir, les recrutements suite à des mouvements de personnel ou des départ à la retraite (marchés publics et école de musique), la répercussion, comme l'année dernière, de la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire) et l'engagement en terme de personnel mis à disposition au centre de vaccination (Maison Gascoin). Il est précisé que tant que l'ensemble des activités de la commune n'a pas repris, il est fait appel à des agents communaux.

La commune continue sa politique de maîtrise de la masse salariale avec le non remplacement de divers agents qui ont quitté la collectivité (service ménage, service régie centrale ODP, service archives), de l'externalisation de certaines dépenses (frais de nettoyage de locaux) et de la mutualisation d'agents dans les services (accueil).

Il est en effet retenu, au cas par cas, l'option de ne pas remplacer les départs d'agents de certains services et/ou de privilégier la mobilité interne.

Le pilotage de la masse salariale doit être poursuivi pour être au plus près de la réalité sans pour autant altérer les services essentiels à la population, sous réserve des aléas liés à la COVID 19 et aux mesures gouvernementales.

c. **Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 849 205 €**

Ce chapitre regroupe les participations et contingents obligatoires, les subventions d'équilibre à destination des budgets annexes ainsi que les subventions versées aux organismes de droit privé et public.

La suppression des fêtes d'Orthez entraîne de ce fait le non versement d'une subvention d'équilibre qui était estimée à 145 000 €.

Le budget de la restauration est à nouveau impacté par la fermeture des écoles, donc des cantines, la baisse des recettes des produits de la restauration collective (prestation CCLO crèche, ADAPEI), également par des arrêts de travail longs et par l'impact de la loi Egalim sur les achats alimentaires (bio et proximité).

Les subventions d'équilibre de ces budgets sont donc évaluées en fonction de la structure des divers budgets (à noter un changement d'imputation entre le 6521 et le 657 depuis 2020 pour ces subventions).

	Rétrospective						2021
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art.6521)	551 235	546 000	531 052	546 850	596 700	3 309	0
<i>Evolution n-1</i>		- 0,95%	- 2,74%	2,97%	9,12%	-99,45 %	-100 %
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	39 730	39 918	32 799	22 103	9 405	8 219	8 950
<i>Evolution n-1</i>		0,47%	- 17,83%	- 32,61%	- 57,45%	- 12,61%	8,89 %
Subventions versées (art 657)	935 012	985 492	947 760	1 052 735	1 102 771	1 701 387	1 680 850
<i>Evolution n-1</i>		5,40%	- 3,83%	11,08%	4,75%	54,28%	- 1,21 %
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	132 649	162 337	99 725	172 639	174 826	151 346	159 405
<i>Evolution n-1</i>		22,38%	- 38,57%	73,12%	1,27%	- 13,43%	5,32 %
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 658 626	1 733 747	1 611 336	1 794 327	1 883 702	1 864 261	1 849 205

Concernant les subventions aux associations, une enveloppe prévisionnelle de 492 500 € est réservée.

La fluctuation du chapitre budgétaire 65 est principalement liée à la revalorisation de certaines participations obligatoires, à l'ajustement des subventions d'équilibre à destination des budgets annexes comme l'indique le tableau ci-dessous :

Participations équilibre Budgets Annexes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Sainte-Suzanne	56 750	72 600	74 100	83 050	70 200
Fêtes	175 000	145 000	152 500	3 308,91	1 150
Restauration	342 842	400 000	440 000	535 000	640 000
Location	0	0	0	0	0
Camping	13 200	1 850	4 200	3 200	0
Transport	5 000	15 000	10 000	12 000	0

Il est à noter que le budget du CCAS applique une politique de maîtrise des coûts par une baisse de volume d'heures d'intervention du SAD.

Ainsi, la participation du budget principal de la commune vers le CCAS pour 2021 est estimée à la baisse suite à la diminution de l'activité du SAD.

Par ailleurs, il s'agit aussi de régler, pour le CCAS, les dettes contractées auprès du restaurant municipal suivant les possibilités de la trésorerie.

La subvention est versée par la commune au CCAS mensuellement pour régler les dépenses courantes et en priorité la paie, les dépenses de personnel constituant le budget principal des dépenses.

Participations équilibre Budgets CCAS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Subvention ville	190 000	250 000	275 000	298 750	375 000	420 000	540 000	470 000

d. Les charges financières (chapitre 66) : 342 000 €

Le montant des charges financières supportées est évalué globalement à 342 000 € (incluant les intérêts de la ligne de trésorerie et autres frais liés aux variations de taux) avec toujours une baisse des frais financiers comme l'indique le tableau ci dessous :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	596 762	569 279	557 863	515 420	496 721	440 247	393 295	342 000
<i>Evolution n-1</i>		- 4,61 %	- 2,01 %	- 7,61 %	- 3,63 %	- 11,37 %	- 9,59 %	-13,55 %

e. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 43 200 €

Ce chapitre prévoit un montant global de dépenses composées essentiellement de subventions à caractère exceptionnel dans le cadre de la régularisation des opérations liées au FISAC (subvention secteur du commerce local), d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

Avec la crise sanitaire, se rajoutent des dépenses d'achats spécifiques ainsi que divers remboursements d'activités ou exonérations de droits et taxes, montant estimé à 10 000 €.

f. Les provisions pour charges (chapitre 68) : 14 400 €

Ce chapitre prévoit un montant de provisions à la demande du Trésor Public. Cet enregistrement comptable a pour objet de limiter à terme l'impact d'un échec des actions en recouvrement des créances qui pourraient aboutir à la constatation de non valeurs.

g. Les atténuations de produits (FPIC) – (chapitre 014) : 165 000 €

Ce chapitre prévoit un montant global de dépenses de 165 000 €, forte hausse conséquence d'un retour à la normale de la gestion de ce fonds réparti par la Communauté de communes Lacq-Orthez entre ses communes membres (pour mémoire : prise en charge par la CCLO de 90 % du FPIC en 2020 suite crise sanitaire).

Atténuation de produit (chap 014)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
FPIC (art 739223)	208 789	79 027	147 903	188 904	164 945	66 417	165 000

Total dépenses de fonctionnement dont opération d'ordre 807 500 € virement et amortissement12 423 695 €
--

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élèvent à 12 423 695 €.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020 avec DM	CA 2020	BP 2021
70	Produits des services, des domaines	1 353 500	1 343 318,07	1 373 450
73	Impôts et Taxes	9 216 100	9 230 155,02	9 359 377
74	Dotations, subventions et participations	1 001 770	964 067,91	823 118
75	Autres produits de gestion courante	786 505	780 156,46	778 950
76	Produits financiers	100	25,40	100
77	Produits exceptionnels	32 450	196 960,08	27 700
013	Atténuation de charges	33 500	30 125,47	40 000
042	Opérations d'ordres	21 000	115 283,43	21 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	
		12 444 925	12 660 091,84	12 423 695

a. Produits des services, du domaine et divers (chapitre 70) : 1 373 450 €

Ce chapitre comprend les redevances, droits et produits perçus par des régies (Théâtre Planté, piscine, école de musique, spectacles, garderies scolaires, locations et produits des stationnements) et essentiellement les remboursements des frais de personnel du budget principal de la ville rattachés aux budgets annexes (restauration scolaire et municipale, fêtes, transports, eau et assainissement) (article 70841 et 70872) et au budget du CCAS (article 7873).

L'ensemble des recettes de ce chapitre est en baisse essentiellement liée à l'impact de la crise sanitaire avec la fermeture de plusieurs services ou l'arrêt des activités pendant la période de confinement.

La perte de recettes est estimée pour les services municipaux à - 75 000 € par rapport à une année normale en espérant une reprise progressive de certaines activités.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des secteurs concernés :

Exercice	2019	2020	2021
Nature (Code Libellé)	Mandaté	Mandaté	prévision
70311 - CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	8 124,63	4 847,32	5 000,00
70383 - REDEVANCE DE STATIONNEMENT	107 768,80	72 729,70	80 000,00
70384 - FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	29 171,50	19 564,34	20 000,00
7062 - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTUREL	58 052,74	45 494,00	40 000,00
70623 - INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE	81 190,40	79 771,50	65 000,00
70631 - A CARACTERE SPORTIF	126 734,42	67 432,67	36 500,00
70632 - A CARACTERE DE LOISIRS	3 894,00	56 055,71	61 500,00
70672 - PARTICIPATIONS DES FAMILLES-A.I.C. RECREASSIETTE	18 603,60	19 065,00	20 000,00
70673 - GARDERIES SCOLAIRES	17 897,26	17 487,35	12 000,00
7083 - LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	0,00	0,00	0,00
70841 - AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	815 663,80	782 402,82	841 000,00
70872 - PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	107 237,51	108 131,51	116 400,00
70873 - PAR LES CCAS	75 184,37	69 872,65	75 000,00
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	145,08		
7088 - AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	1 539,90	463,50	1 050,00
TOTAL	1 451 208,01	1 343 318,07	1 373 450,00

b. Impôts et taxes (chapitre 73) : 9 359 377 €

Ce chapitre regroupe les produits des impôts locaux (article 7311) (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur bâti et non bâti), la dotation d'attribution de compensation versée par la Communauté de communes (article 7321), des taxes sur l'électricité (article 7351) et différents droits perçus par la collectivité (droits de place, droits de voirie, taxes sur les emplacements publicitaires, droit de mutations etc...).

Exercice	2018	2019	2020	2021
Nature (Code Libellé)	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Prévision
73111 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX	6 845 511,00	6 950 472,00	7 031 753,00	7 166 377,00
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES		6 912,00	3 503,00	5 000,00
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 366 434,00	1 376 862,00	1 376 862,00	1 376 900,00
73221 - FNGIR	38 571,00	38 601,00	38 601,00	38 600,00
7336 - DROITS DE PLACE	34 343,78	37 852,94	22 694,99	30 000,00
7337 - DROITS DE STATIONNEMENT	117 643,80			
7338 - AUTRES TAXES	32 643,56	31 443,11	20 926,32	31 000,00
7351 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE ELECT	237 933,21	230 888,80	225 052,92	230 000,00
7363 - IMPOT SUR LES CERCLES MAISONS DE JEUX	4 018,81	3 286,89	1 826,05	1 500,00
7368 - TAXE LOCALE PUBLICITE EXT	37 712,49	77 568,39	82 139,03	80 000,00
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION PUB FONCIER	387 401,65	342 726,15	426 796,71	400 000,00
TOTAL	9 102 213,30	9 096 613,28	9 230 155,02	9 359 377,00

Les documents reçus de la part des services fiscaux fixent les bases d'imposition prévisionnelles comme suit :

	Bases Réelles 2017	Bases Réelles 2018	Bases Réelles 2019	Bases Réelles 2020	Bases prévisionnelle 2021
Taxe d'Habitation	16 551 528	16 752 016	17 019 287	17 084 612	0
Taxe Foncière bâti	15 925 260	16 204 900	16 468 329	16 713 645	16 237 000
Taxe Foncière non bâti	168 972	168 699	172 360	175 448	175 000
TOTAL	32 645 760	33 125 615	33 659 976	33 973 705	16 412 000

En application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, la part communale et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB sont fusionnées et affectées aux communes en 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation TH sur les résidences principales.

La sur, ou sous, compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Ainsi, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne va bénéficier d'un coefficient correcteur positif de compensation fiscale.

Conformément aux engagements pris, les taux d'imposition du foncier ne seront pas augmentés et simplement modifiés suite à la réforme fiscale, à savoir :

- Taxe Foncière bâti : 36,81 %
- Taxe Foncière non bâti : 52,10 %

c. Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 823 118 €

Le montant des recettes du chapitre comprend essentiellement les dotations étatiques (dotations estimées), les compensations fiscales versées par l'État et les diverses subventions des organismes extérieurs : Conseil départemental (culture/médiathèque), Conseil régional (culture), CAF (local jeune, garderie AIC, contrat Jeunesse).

Le montant 2021 des allocations compensatrices tiendra compte cette année de la réforme fiscale de la TH. Le montant de la DGF n'est pas encore connu mais estimé à 350 000 €.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 422 679	1 132 054	821 671	633 585	558 589	478 913	401 849	350 000
<i>Evolution n-1</i>		- 20,43%	- 27,42%	- 22,89%	- 11,84%	- 14,26%	- 16,096%	-12,9 %
Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	154 367	77 184	0	0	0	0	0	0

Au niveau des autres subventions, à noter l'engagement du Conseil régional Nouvelle Aquitaine à financer l'utilisation des installations sportives par les lycéens et les régularisations et avances de la CAF pour le nouveau service du centre aéré en terme de la prestation de service ordinaire.

Exercice	2018	2019	2020	2021
Nature (Code Libellé)	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Prévision
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	558 589,00	478 913,00	401 849,00	350 000,00
744 - FCTVA	5 271,00	8 470,00	5 797,00	3 500,00
74718 - AUTRES	29 852,93	1 702,50	11 876,83	7 110,00
7472 - REGIONS	3 000,00	3 000,00	2 100,00	30 000,00
7473 - DEPARTEMENTS	20 800,00	37 872,06	19 702,00	18 000,00
74748 - AUTRES COMMUNES	25 190,00	25 060,00	25 510,00	26 000,00
7478 - AUTRES ORGANISMES			2 000,00	
74781 - ORGANISMES DIVERS	119,44	476,08	0,00	200,00
74782 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	111 882,33	234 762,41	183 609,08	200 500,00
748313 - DOTAT. DE COMPENS.REFORME TP	20 302,00	12 936,00	9 205,00	9 205,00
74834 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TF	13 077,00	12 713,00	12 662,00	162 803,00
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TH	235 247,00	256 645,00	275 554,00	
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	2 144,00	2 102,00	2 073,00	2 100,00
7485 - DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	8 580,00	12 130,00	12 130,00	12 200,00
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		1 600,00	0,00	1 500,00
TOTAL	1 034 054,70	1 088 382,05	964 067,91	823 118,00

d. Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 778 950 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes liées aux produits de location et de gestion (essentiellement la gendarmerie 645 000 € au 1^{er} avril 2021) même si des variations à la hausse ou à la baisse sont possibles suivant les demandes ou départs des particuliers et professionnels (terrains, salles, bâtiments communaux, halles de la Moutète, parc locatif privé de la ville etc.....).

e. Atténuation de charges (chapitre 013) : 40 500 €

Ce chapitre constate les remboursements sur rémunération du personnel (activités syndicales, indemnités journalières), sur les charges perçues par la collectivité (remboursement CNRACL) et les aides pour les emplois d'insertion.

f. Produits exceptionnels (chapitre 77) : 27 700 €

Les recettes à caractère exceptionnel concernent les remboursements sur opérations particulières comme les remboursements de sinistres (Théâtre Planté) et les régularisations de factures.

Total recettes de fonctionnement dont opération d'ordre 21 000 € travaux en régie12 423 695 €
--

EN CONCLUSION

Le solde des opérations de fonctionnement précédemment cité permet de dégager un autofinancement de 775 000 € dont 410 000 € de virement vers la section d'investissement mais qui reste très insuffisant.

Le maintien de la solvabilité financière de la commune dépend principalement de la maîtrise des charges de fonctionnement au regard de la faiblesse de la croissance des produits.

La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

a. Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement nouvelles inscrites au BP 2021 sont votées par opération :

n° 15 – Mobiliers, matériels et petits équipements.....	41 200 €
n° 17 – Bâtiments scolaires	372 500 €
n° 18 – Équipements sportifs.....	8 500 €
n° 19 - Requalification Centre Ville.....	13 500 €
n° 20 - Théâtre Planté.....	45 000 €
n° 24 – Équipements et Patrimoine culturels	20 000 €
n° 26 – Bâtiments communaux.....	176 300 €
n° 27 – Logiciels matériels informatique.....	49 100 €
n° 30 – Véhicules et matériels de transport.....	40 000 €
n° 32– Aménagement urbain – affaires foncières.....	50 000 €
Total des dépenses d'équipements nouvelles 2021.....	816 100 €
RAR 2020 DÉPENSES.....	183 209,28 €
Remboursement capital de la dette.....	1 343 450 €

L'évolution du remboursement du capital de la dette depuis plusieurs années reste critique au regard des types d'emprunts contractés par la commune :

Remboursement du capital de la dette	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA2020	BP 2021
Budget ville	999 624	1 558 553	1 100 757	1 204 881	1 372 780	1 383 054	1 390 083	1 343 450

Ci-dessous divers tableaux à titre informatif au sujet de la structure de la dette communale et des caractéristiques des emprunts.

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex,Annuel)
Fixe	7 001 801 €	75,04%	3,43%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	349 613 €	3,75%	0,92%
Barrière	1 978 908 €	21,21%	5,52%
Ensemble des risques	9 330 322 €	100,00%	3,78%
<i>État généré au 01/01/2021</i>			

75 % des prêts sont à taux fixes pour sécuriser les évolutions à la hausse des marchés financiers suivant les événements mondiaux.

Dettes par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
ACOFI GESTION	3 179 181 €	34,07%
SFIL CAFFIL	2 395 149 €	25,67%
CAISSE D'EPARGNE	1 700 457 €	18,23%
CREDIT AGRICOLE	813 325 €	8,72%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	552 044 €	5,92%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	329 321 €	3,53%
Autres prêteurs	360 846 €	3,87%
Ensemble des prêteurs	9 330 322 €	100,00%
<i>État généré au 01/01/2021</i>		

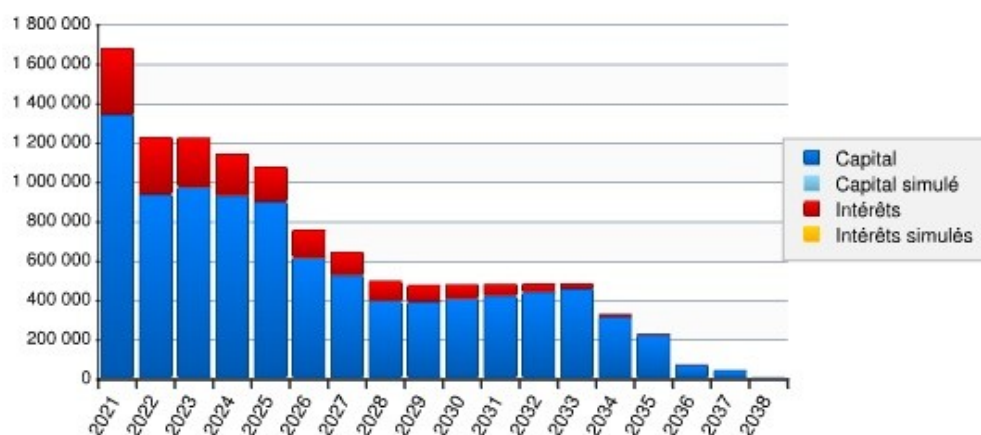
A partir de 2022 les flux de remboursement de la dette diminuent suite à la fin des échéances des emprunts contractés auprès de DEXIA .

Les emprunts qui seront contractés en 2021 et les années suivantes modifieront le profil d'extinction de la dette.

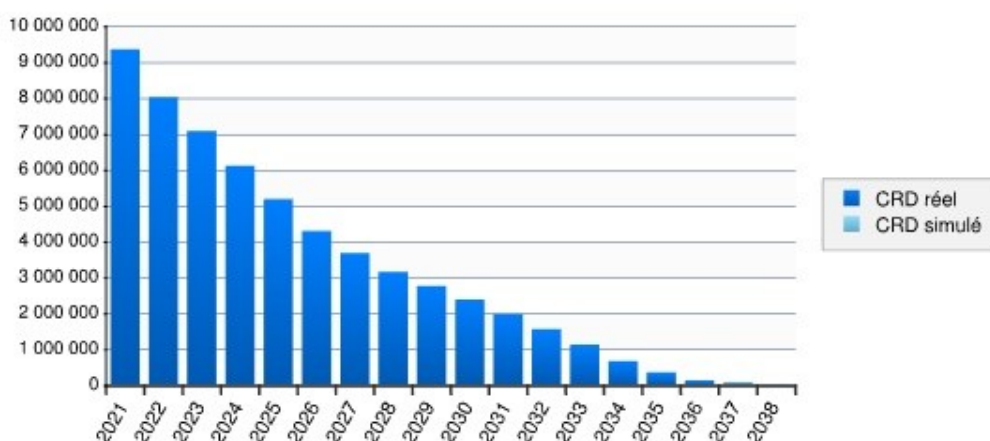
Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/2021					
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	9 341 066,42 €	1 338 890,02 €	338 690,16 €	1 677 580,18 €	8 002 176,40 €
2022	8 002 176,40 €	935 437,68 €	291 883,82 €	1 227 321,50 €	7 066 738,72 €
2023	7 066 738,72 €	970 019,55 €	253 804,49 €	1 223 824,04 €	6 096 719,17 €
2024	6 096 719,17 €	926 417,96 €	215 585,35 €	1 142 003,31 €	5 170 301,21 €
2025	5 170 301,21 €	896 609,05 €	179 222,85 €	1 075 831,90 €	4 273 692,16 €
2026	4 273 692,16 €	610 560,60 €	144 281,31 €	754 841,91 €	3 663 131,56 €
2027	3 663 131,56 €	521 374,41 €	121 704,96 €	643 079,37 €	3 141 757,15 €
2028	3 141 757,15 €	392 123,34 €	103 309,94 €	495 433,28 €	2 749 633,81 €
2029	2 749 633,81 €	387 151,88 €	89 059,14 €	476 211,02 €	2 362 481,93 €
2030	2 362 481,93 €	402 889,37 €	75 059,16 €	477 948,53 €	1 959 592,56 €
2031	1 959 592,56 €	419 370,80 €	60 364,01 €	479 734,81 €	1 540 221,76 €
2032	1 540 221,76 €	436 632,57 €	44 986,52 €	481 619,09 €	1 103 589,19 €
2033	1 103 589,19 €	454 713,19 €	28 683,20 €	483 396,39 €	648 876,00 €
2034	648 876,00 €	313 684,05 €	13 800,59 €	327 484,64 €	335 191,95 €
2035	335 191,95 €	220 296,52 €	6 789,60 €	227 086,12 €	114 895,43 €
2036	114 895,43 €	68 378,30 €	1 470,02 €	69 848,32 €	46 517,13 €
2037	46 517,13 €	42 030,37 €	434,58 €	42 464,95 €	4 486,76 €
2038	4 486,76 €	4 486,76 €	18,28 €	4 505,04 €	0,00 €
total		9 341 066,42 €	1 969 147,98 €	11 310 214,40 €	

Visualisation graphique ci – dessous :

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



Autres dépenses :

- résultat d'investissement 2020 reporté..... 1 136 588,95 €
- autres opérations d'ordre (prévision travaux en régie).....21 000,00 €

Total dépenses d'investissement 3 500 348,23 €

2. Les recettes d'investissement

Dotations (chapitre 10)

- FCTVA..... 94 000,00 €
- Taxe d'aménagement 122 500,00 €
- Excédent capitalisé (art. 1068)..... 778 334,73 €

Subventions :

- opération 17 – Ecole de la chaussée de DAX – Fonds de concours CCLO..... 80 000,00 €
- opération 17 – Ecole de la chaussée de DAX – DSIL Etat..... 130 000,00 €
- opération 26 – La Moutète – DSIL Etat..... 42 350,00 €
- opération 27 – Ecoles diverses matériel informatique – Etat..... 18 000 €
- amendes de police 50 000,00 €

Total des subventions d'investissement 2021 320 350,00 €

Produits des cessions d'immobilisations : 1 010 000 €

- vente terrain ZAC St Sigismond (SEPA).....280 000,00 €
- vente terrain zone des Soarns.....180 000,00 €
- vente terrain extension maison de retraite.....120 000,00 €
- vente immeuble rue St Gilles.....68 000,00 €
- capital vente SOEMH (déjà encaissée)..... 362 000,00 €

Prévision emprunt..... 367 500,00 €

- autres recettes caution locaux communaux (nature 165)..... 163,50 €

- virement section de fonctionnement (chap. 021).....442 500,00 €

- amortissements (chap. 040)365 000,00 €

Total recettes d'investissement 3 500 348,23 €
